

COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2021.

Présents : Anne Lompech (pouvoir de Violaine Debelle), Corinne Magné, Nina Cousin, Joelle Scoubart, Michel Certhoux Stéphane Ségala, Daniel Bancel, Yves Segond, Elie Bellenger et Erwan Leconte.

Excusée : Violaine Debelle (pouvoir à Anne Lompech)

Secrétaire de séance : Erwan Leconte.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2020
- Vote du Compte de gestion
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2021
- Vote de l'affectation de résultat
- Délibération concernant la proposition d'achat de la parcelle B764 par TDF
- Délégation partielle du conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

• **Vote du compte administratif 2020 et vote du Compte de gestion 2020**

Présentation des comptes par Anne Lompech maire-adjointe, délibérations et votes en l'absence du maire.

En fonctionnement, pour l'exercice 2020, les dépenses s'élèvent à 88 910,58 euros, dont 9348 euros de créance éteinte des locataires du presbytère, les recettes s'élèvent à 105 882,48 euros. Le report de l'année (n-1) étant de 46 365,48 euros, le report potentiel pour l'année 2021 est 63 337,38 euros.

En investissement, pour l'exercice 2020 les recettes s'élèvent à 17 658,53 euros, les dépenses à 79 229,51 euros, l'excédent capitalisé à 90 920,97 euros, le report de l'année (n-1) de 5823,02. Le report sur l'année 2021 est donc de 35 173,01 euros.

Le compte administratif et le compte de gestion sont validés à l'unanimité.

• **Vote des taux d'imposition**

Un « écrêtement » de 432 euros de notre dotation forfaitaire de 2021 pour « potentiel fiscal supérieur au seuil déclencheur » invite à s'interroger sur les taux d'imposition pour les taxes foncières bâti et non bâti. La « mobilisation du potentiel fiscal » étant également pris en compte pour le montant des subventions attribuées par les collectivités locales que nous sollicitons. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal par habitant est de 92% pour Sauliac sur Célé contre 103 % pour les communes de moins de 500 habitants du Lot.

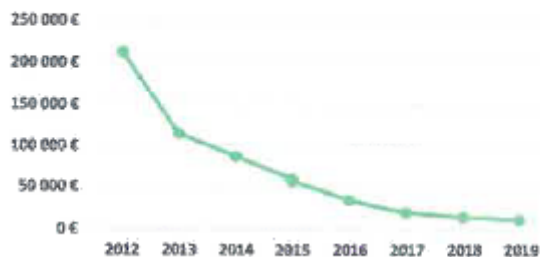
Le Maire propose pour le taux d'imposition du foncier bâti qui pour 2020 est pour Sauliac de 10,96, un taux 2021 de 10,30 (+3 %) et pour le foncier non bâti de maintenir le taux 2020 de 112,63%, taux qui est dans la « norme » des taux des communes du Lot de moins de 500 habitants est maintenu.

Vote favorable du Conseil : 10 pour ,1 contre.

- **Prospective financière 2021-2023**

Le Maire présente l'évolution de l'encours de la dette qui sera éteinte en 2021 (source balance comptable des collectivités, 2012-2021).

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019



Et un tableau estimatif de l'évolution de nos capacités d'investissement. Malgré une incertitude sur la date de compensation tva pour l'aire de repos, nous devrions retrouver dès 2022, et certainement en 2023, une bonne capacité d'investissement.

	App.mairie	Presbytère	Aire de repos	Report (n-1)	Auto financement	Report (n+1)
2021	-10000 solde+travaux en régie) 22 220 (sub.) 12 436 (fctva)	15000 (detr) -84000	-63 060	98 510	40 000	31160
2022		6000 (detr) 11480(fctva)		31160	25000	73640
2023			21060 ? (fctva)	73640	25000	98 640 119 700

Comme pour bénéficier à l'année (n) de subventions de l'Etat nous devons déposer un dossier avant décembre de l'année (n-1) le conseil doit rapidement finaliser et concerter de nouveaux projets pour la commune.

- **Vote de l'affectation de résultat et du budget primitif 2021**

Le Maire propose de reporter pour 2021 :

- Section de fonctionnement : 63 337,38 €
- Section d'investissement : 35 173,01 €

Soit au total 98 510,39 euros

Vote favorable à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2021**

Le Maire propose pour le budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

SAULIAC SUR CELE - SAULIAC SUR CELE - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	170 340,38	107 003,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	63 337,38
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	170 340,38	170 340,38
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	162 084,43	133 244,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 333,48	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	35 173,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	168 417,91	168 417,91
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	338 758,29	338 758,29

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	53 559,52	0,00	40 959,52	40 959,52	40 959,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 650,00	0,00	15 650,00	15 650,00	15 650,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	20 200,00	20 200,00	20 200,00
65	Autres charges de gestion courante	26 198,36	0,00	22 098,36	22 098,36	22 098,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		111 407,88	0,00	98 907,88	98 907,88	98 907,88
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 807,60		2 807,60	2 807,60	2 807,60
Total des dépenses réelles de fonctionnement		114 715,48	0,00	102 215,48	102 215,48	102 215,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 000,00		62 639,90	62 639,90	62 639,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 701,70		5 485,00	5 485,00	5 485,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 701,70		68 124,90	68 124,90	68 124,90
TOTAL		145 417,18	0,00	170 340,38	170 340,38	170 340,38

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	170 340,38
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
73	Impôts et taxes	51 365,00	0,00	51 365,00	51 365,00	51 365,00
74	Dotations et participations	34 770,00	0,00	34 338,00	34 338,00	34 338,00
75	Autres produits de gestion courante	8 400,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		95 835,00	0,00	107 003,00	107 003,00	107 003,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		96 335,00	0,00	107 003,00	107 003,00	107 003,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 716,70		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 716,70		0,00	0,00	0,00
TOTAL		99 051,70	0,00	107 003,00	107 003,00	107 003,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	63 337,38
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	170 340,38
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	148 164,00	6 333,48	149 664,00	149 664,00	155 997,48
	Total des dépenses d'équipement	148 164,00	6 333,48	149 664,00	149 664,00	155 997,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	3 106,99		9 020,43	9 020,43	9 020,43
	Total des dépenses financières	6 306,99	0,00	12 420,43	12 420,43	12 420,43
45...	Total des opè. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	154 470,99	6 333,48	162 084,43	162 084,43	168 417,91
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 716,70		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 428,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 144,70		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	158 615,69	6 333,48	162 084,43	162 084,43	168 417,91

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 417,91
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	28 242,00	0,00	52 620,00	52 620,00	52 620,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	28 242,00	0,00	52 620,00	52 620,00	52 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
45...	Total des opè. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	30 242,00	0,00	65 120,00	65 120,00	65 120,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	22 000,00		62 630,00	62 630,00	62 630,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 701,70		5 485,00	5 485,00	5 485,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 428,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	32 128,70		68 124,90	68 124,90	68 124,90

SAULIAC SUR CELE - SAULIAC SUR CELE - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	62 371,70	0,00	133 244,90	133 244,90	133 244,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	35 173,01
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 417,91
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	68 124,90
--	------------------

- **Proposition d'achat de la parcelle B764 par TDF**

TDF a fait une proposition d'achat à 10 000 €, de la parcelle du relais de la Barthe (964 m²) : puis après négociations une deuxième proposition a été faite à 20 000 €.

Le conseil décide de vendre à TDF, pour la somme de 20 000 € le terrain d'assise du pylône TDF et un chemin d'accès depuis l'emprise public, à la condition que soit préservé le libre accès au public du site à l'exclusion des installations de TDF.

Les frais de géomètre seront à la charge de TDF.

Le conseil délibère favorablement sur ce texte par 10 voix pour et 1 voix contre.

- **Délégation partielle du conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (par exemple : devant les tribunaux

administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune*) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (150000 € par année civile*);

10° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (pour un montant inférieur à 40000 euros), le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code

• **Questions diverses**

- Point sur les **commissions du Grand Figeac** auxquelles les conseillers municipaux ont assisté :

- Commission Enfance et Santé (présence Joëlle Scoubart), où été notamment évoqué la question du désert médical
- Commission Tourisme (présence Erwan Leconte)
- Commission Économie (Erwan Leconte excusé)
- Commission Agriculture et Forêt (présence Corinne Magné)
- Commission Voirie (présence Stéphane Ségala)
- Commission Urbanisme/PLUI (présence Yves Segond et Élie Bellenger)
- Commission Environnement (présence Élie Bellenger).

- Yves Segond et Elie Bellenger ont été présents aux ateliers PLUI.

L'association « 1000 mains à la pâte » dont l'objet est de valoriser le chemin de Compostelle et qui est déjà intervenue sur notre commune souhaite avoir un correspondant pour notre commune. Aucune candidature ne se manifeste au sein du conseil. Une candidature est à rechercher auprès des sauliacoï(se)s, l'action de « 1000 mains à la pâte » étant bénéfique pour l'attractivité touristique de notre vallée.

- **Logements communaux :**

⇒ Appartement de la Mairie : des candidatures de célibataires ont été reçues ainsi que celle d'un couple (qui n'a pu donner suite). Comme dans les demandes de subventions l'argument de l'accueil d'un couple pour « étoffer » les effectifs scolaires de la vallée du Célé a été utilisé, il apparaît souhaitable d'attendre de nouvelles candidatures

⇒ Presbytère : installation de l'étude notariale de M^o Parasol depuis le 1^{er} Mars au RDC. Le bail pour l'étage après rénovation devait être signé en juillet.

- **Aire de repos :**

Travaux en cours, aucun dépassement de budget n'est à noter pour l'instant.

Stéphane Ségala fait remarquer qu'un mur du bâtiment sanitaire ne serait pas réalisé correctement. Il précise également qu'il souhaiterait être invité aux réunions de chantiers, étant donné qu'il fait partie de la commission « voirie et travaux communaux ».

- **Dossier ERP :**

Michel Certhoux fait remarquer qu'il devient urgent achever la mise en accessibilité des nez de marche.

- Erwan Leconte demande s'il est possible qu'un compte rendu synthétique des réunions du lundi soir (ouvertes à tous les élus et obligatoires, sauf empêchement, pour le maire et les adjoints) soit formalisé puis diffusé aux conseillers ne pouvant y assister. Réponse favorable de Daniel Bancel, d'autant plus motivée par le fait que la secrétaire de mairie assiste à ces temps d'échanges et rédige à son usage un compte rendu.

La réunion s'est achevée à 00h30.